



Parti Socialiste Vaudois

Place Chauderon 5 Tél : 021 312 97 57
1003 Lausanne Fax : 021 320 76 10

Courriel : secretariat@ps-vd.ch
<http://www.ps-vd.ch>

Lausanne, le 28 octobre 2005

Projet de décret MELLY : La majorité du Conseil d'Etat poursuit son acharnement stérile mais révèle son malaise

Aujourd'hui, la majorité du Conseil d'Etat se décide enfin à présenter un projet de décret en réponse à la motion du député Serge MELLY adoptée par le Grand Conseil le 5 juillet 2005. Contrainte d'admettre la motion MELLY comme recevable en la forme, la majorité du Conseil d'Etat a cherché en vain par tous les moyens depuis près de quatre mois à appliquer en vitesse sa décision du 25 mai 2005 qui exigeait le renvoi des « 523 » et « 175 » à l'exception des femmes kosovares isolées. Voulant jouer la montre et cadrée par Jean-Claude Mermoud, elle s'est obstinée à s'acharner sur des personnes aux problèmes humanitaires graves qui ne sont, de toute évidence, pas celles qui abusent du droit d'asile. Ayant cherché depuis près de quatre mois à renvoyer de force des familles qui ont finalement obtenu pour certaines des permis F, la majorité du Conseil d'Etat persiste dans son indignité en préavisant négativement le projet de décret. Elle se décharge ainsi de toutes les demandes formulées par le Grand Conseil.

Tout comme ses deux conseillers d'Etat qui ont à nouveau réaffirmé leur désaccord sur les renvois et comme le respect des institutions le commande, le Parti socialiste vaudois demande avec la plus grande fermeté à la majorité du Conseil d'Etat de suspendre les renvois de ces personnes en attente de la décision définitive du Grand Conseil concernant l'adoption du projet de décret. Le Parti socialiste vaudois constate avec satisfaction que c'est désormais le Grand Conseil qui reprend à nouveau le dossier en main.

Une conférence de presse unitaire (représentants des Eglises, des associations et des partis) aura lieu le

**mardi 1^{er} novembre 2005 à 11h00 à la Buvette du Grand Conseil
(sous réserve salle P.001 au Palais de Rumine)**

afin de présenter une analyse sur la conformité de la motion MELLY au droit fédéral et au droit cantonal ainsi que pour donner une appréciation politique et institutionnelle de l'affaire. Une synthèse sur la situation depuis quatre mois des requérants déboutés restants appartenant aux groupes des « 523 » et des « 175 » sera également exposée par des intervenants sur le terrain.